



Association Club92Cmcas

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article XXII des statuts de l'association) de notre association qui se tiendra le **29 juin 2026 à 12h00 par visioconférence**. Cette AGE procédera à la dissolution de l'association.

Le lien de connexion à la visioconférence est disponible sur le site Club92Cmcas.fr

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- **Résolution n°1** : Approbation du rapport financier et constatation de l'actif net. Approbation des comptes de liquidation et constatation de l'actif net restant à l'issue des opérations de liquidation.
- **Résolution n°2R** : Dévolution de l'actif. Décision d'attribuer l'actif subsistant à l'issue de la liquidation (boni de liquidation d'un montant de XXX €) au profit des associations et/ou fondations bénéficiaires désignées.
- **Résolution n°3** : Quitus aux liquidateurs et clôture de la liquidation.
- **Résolution n°4** : Pouvoirs pour mettre en œuvre les présentes résolutions, pour effectuer l'ensemble des formalités déclaratives et de publicité, pour assurer la conservation, pendant les délais légaux de prescription des documents de l'association.

Cette Assemblée Générale Ordinaire s'impose à nous pour remplir nos obligations réglementaires. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Courbevoie, le 10 juin 2026

Pascal Lépine

Commissaire-Liquidateur de l'association